



Chèque de réservation encaissé sans préavis

Par **catherine**, le **18/08/2011** à **15:50**

Bonjour,
J'avais laissé un chèque de 500.00 euro afin de "réserver" une moto à un particulier. L'achat de la moto étant soumis à l'obtention d'un crédit, ce n'était ni un acompte, ni des arrhes. Malheureusement je n'ai pu obtenir de crédit. Quand j'ai appelé la personne pour lui expliquer mon problème il m'a dit qu'il déchirait le chèque. Le lendemain il me rappelle pour me dire qu'en fait son père avait mis le chèque en banque, et qu'il était dans son droit. Quel est mon recours? Ou plutôt y-en-a t'il un?
Merci d'avancern
Catherine

Par **pat76**, le **18/08/2011** à **16:22**

Bonjour
Vous aviez établi un contrat dans lequel il était spécifié que l'achat n'aurait lieu que si le crédit vous était accordé?
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception au propriétaire de la moto dans laquelle vous le mettez en demeure de vous rembourser les 500 euros qu'il a encaissé en présentant le chèque alors que vous ne l'aviez remis que pour une réservation pour un éventuel achat de la moto qu'à la condition que vous obteniez un crédit.
Ce crédit ne vous ayant pas été accordé, vous n'êtes pas en mesure d'acheter la moto.
Vous précisez que si le remboursement n'est pas intervenu dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous saisissez la juridiction compétente pour faire trancher le litige et que vous ne manquerez pas s'il le faut de réclamer des dommages et intérêts.
Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **catherine**, le **18/08/2011** à **17:14**

Merci d'avoir répondu si vite. Il n'y avait pas de contrat, juste un accord verbal, cela remet votre conseil en cause?
Cordialement
Catherine

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **19:14**

Tout chèque remis à vocation à être immédiatement encaissé.
Sans écrit stipulant ce que vous dites, ce sont des arrhes, donc perdus si vous ne réalisez pas la vente.